

**MÉMOIRE D'UN GROUPE DE JEUNES CITOYENS  
LÉVISIENS**

**AU SUJET DU PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL  
MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES  
CONNEXES**

---

**PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**LE JEUDI 25 JANVIER 2007**

## Table des matières

RABASKA : UNE IDÉE À REJETER .....	3
Un groupe de jeunes de Lévis .....	4
Les individus .....	4
1. Introduction.....	5
1.1.Démarches effectuées antérieurement .....	5
1.2.Comité du mémoire de la ville de Lévis .....	5
2. Commentaires sur l'étude d'impact sur l'environnement.....	7
3. Route bleue.....	8
4. Pertinence du projet .....	9
5. Du gaz pour les américains ? .....	9
6. L'avenir pour nous .....	12
7. Les gaz à effet de serre de Rabaska .....	14
8. Une solution de remplacement .....	18
9. Conclusion .....	19

## **RABASKA : UNE IDÉE À REJETER**

Nous sommes trois jeunes dans la trentaine résidant dans le vieux Lévis ou aux environs. Nous avons décidé d'écrire ce mémoire et de participer au processus de consultation du Bureau des audiences publiques afin de faire porter notre voix et de transmettre les préoccupations des gens de notre âge. En effet, nous nous sentons extrêmement concernés par l'initiative de Rabaska puisque nous sommes les citoyens qui auront à vivre, si le projet se concrétise, avec les 45 années d'exploitation du terminal et ses conséquences.

Nous sommes défavorables à l'implantation d'un port méthanier dans le secteur de Ville-Guay notamment parce que nous questionnons son entrave à la Route Bleue, la pertinence du projet en soi, la clientèle visée par l'initiateur et les émissions des gaz à effets de serre du projet. Nous tenterons d'élaborer notre vision pour l'avenir et les solutions de remplacement au projet proposé.

## **Un groupe de jeunes de Lévis**

Nous nous sommes naturellement regroupé : nos convictions environnementales et nos préoccupations à l'endroit des citoyens de demain nous ont rapproché et nous nous sommes fait un devoir de prendre une part active dans les débats et consultations liés au projet Rabaska.

### ***Les individus***

Odile Carrier-Bilodeau

Mathieu Castonguay

Marie-Pierre Fortier

Caroline Lafontaine

## 1. Introduction

Vous comprendrez que nous n'avons pu étudier l'ensemble des informations sur le projet, elle est bien trop imposante pour que nous puissions simplement lire tout ce qui a été déposé par le promoteur. Nous nous sommes donc concentrés sur certaines parties de l'étude et du projet. Nous avons donc repris les mêmes préoccupations que nous avons soulevées dans notre commentaire à la ville de Lévis sur le Protocole d'entente avec Rabaska.

Bien que nous nous soyons limités à certaines parties de l'étude d'impact, la masse de la documentation déposée n'a pas permis de répondre à toutes nos questions.

### 1.1. *Démarches effectuées antérieurement*

Nous suivons le dossier depuis ses premiers balbutiements. Nous avons participé à de multiples assemblées municipales à Beaumont lorsque le projet a été annoncé en 2004. Nous avons ensuite questionné à plusieurs reprises le conseil de ville de Lévis après que Rabaska ait choisi d'installer ses pénates à quelques centaines de mètres de Beaumont. Nous avons d'ailleurs déposé un document de réflexion (voir Annexe A) à l'intention des membres du conseil où figuraient des suggestions pour le protocole d'entente entre Rabaska et la Ville. Notre groupe a pris part également aux soirées d'informations tenues par le promoteur à l'été 2004 à Beaumont ainsi qu'à celles tenues à Lévis en février 2005. En novembre 2005, un de nos membres, Mathieu Castonguay, a fait campagne en vue de se faire élire en tant que maire de la ville de Lévis. Son désir était de représenter les gens opposés à l'implantation de cette entreprise dans notre région. Il a récolté 5,2% des suffrages exprimés soit 2390 votes et ce, en tant que candidat indépendant sans expérience et avec un budget de campagne minime : 700\$.

En mars 2006, dans le cadre d'une consultation de la population, nous avons rédigé une liste de commentaires sur la conformité de l'étude d'impact sur l'environnement de l'initiateur en vertu des directives de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (voir Annexe B). Finalement, lors des consultations publiques organisées par la ville de Lévis sur le terminal en mai 2006, nous avons aussi remis un mémoire expliquant nos préoccupations (voir Annexe C).

### 1.2. *Comité du mémoire de la ville de Lévis*

Le 4 mai 2006, la ville de Lévis invitait ses citoyens à exprimer leur opinion sur le terminal méthanier. Elle invitait également quiconque en manifestait le désir à venir rencontrer le comité chargé de rédiger le mémoire que la ville déposerait auprès du BAPE. Nous avons été reçus par ce comité le 13 juillet 2006.

Lors de cette réunion, nous avons eu l'impression que le comité n'était pas tout à fait impartial. Les membres présents étaient Philippe Meurant, directeur du développement économique, Dominique Fortin, directeur du service de la sécurité incendie, Benoît Chevalier, directeur de la planification du territoire, Jean-François Roy, directeur du service de police et Pierre Boulet, urbaniste.

M. Boulet semblait visiblement à part des autres, tant dans sa position isolée à la table que dans la mesure de ses commentaires. Son rôle paraissait plutôt effacé car il parlait peu. En fait, M. Boulet nous a surtout proposé de faire des coups d'éclats médiatiques semblables à ceux de Green Peace pour faire valoir notre point de vue et ainsi obtenir plus d'attention médiatique. Il ne nous a adressé, de fait, la parole qu'une seule fois.

Nous avons principalement abordé la problématique des émissions de gaz à effet de serre du projet, les changements climatiques et le rôle de la ville pour limiter les émissions de GES. Nous avons aussi revu les éléments contenus dans notre mémoire et nos suggestions relativement au protocole d'entente que la ville négociait avec Rabaska à ce moment. De plus, nous avons discuté avec le comité de l'iniquité des moyens financiers entre le promoteur et les groupes d'opposants. Nous exposions que les moyens des opposants au projet étaient plutôt limités par rapport à ceux de l'initiateur. Certains membres nous ont répondu que la voix des opposants était suffisamment exposée dans les médias.

Nous sommes déçus que le comité du mémoire de la Ville ait été composé presque exclusivement de personnes favorables au projet. Si la ville avait voulu faire un mémoire plus critique et plus objectif, elle aurait effectué une composition plus judicieuse de ce comité afin de représenter l'opinion de l'ensemble de sa population et elle aurait aussi recueilli les commentaires de la population sur le projet de mémoire avant de le présenter devant la commission.

Nous n'avons pas eu l'occasion de lire le mémoire déposé par la ville de Lévis au moment de rédiger ces lignes. Cependant, la lecture du communiqué de presse diffusé par la ville le 22 janvier 2006, présentant la position de la ville par rapport au projet Rabaska, nous permet d'affirmer que ce mémoire ne représente pas l'opinion générale des personnes ayant participé à la consultation du 4 mai 2006. Conséquemment, nous vous invitons fortement à consulter les documents déposés par les citoyens le 4 mai 2006<sup>1</sup>. Sans doute en arriverez-vous aux mêmes conclusions que nous.

---

<sup>1</sup> Les documents déposés sont accessibles à l'adresse :  
[http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Rabaska/Politiques\\_Rabaska.asp](http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Rabaska/Politiques_Rabaska.asp)

## 2. Commentaires sur l'étude d'impact sur l'environnement

Premièrement, deux notes contenues dans des annexes de l'étude d'impact nous ont particulièrement dérangés et nous tenons à vous signifier notre désarroi face à ces notes. La première est la suivante :

*Toute référence partielle au présent rapport susceptible de créer une fausse interprétation est interdite.<sup>2</sup>*

Malgré l'interdiction contenue dans cette note, il ne nous est pas possible de référer à l'ensemble de l'étude et nous n'avons aucun contrôle sur l'interprétation que qui que ce soit pourrait faire de ce que nous présentons ici. Aussi, nous n'avons pas considéré cette note et nous déplorons qu'elle ait été placée dans l'étude de Rabaska.

La seconde note nous a posé bien davantage de difficultés :

### **Avis de non-responsabilité**

*Le présent rapport comprend des énoncés prospectifs et des projections. Energy and Environmental Analysis, Inc. (EEA) a pris toutes les dispositions raisonnables voulues pour s'assurer que les informations et hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés sont à jour, raisonnables et complètes. Cependant, pour diverses raisons, les résultats réels peuvent différer substantiellement des projections, résultats prévus ou autres prévisions exprimés dans le présent rapport, incluant, entre autres, les conditions économiques et climatiques générales des régions géographiques ou des marchés susceptibles d'avoir une incidence sur le marché gazier.<sup>3</sup>*

Nous comprenons de cette note qu'il est possible que les prévisions de EEA relatives aux prix, aux réactions des marchés, au taux d'utilisation du gaz et par conséquent au niveau de substitution du mazout ou du charbon se révèlent bien loin de ce qui se produira réellement. Selon ce que nous avons pu lire, toutes les prévisions relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre présentées dans l'étude d'impact sont basées sur ces prévisions et l'avantage concurrentiel du gaz par rapport au mazout, en raison de la réduction du prix du gaz. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect.

Pour nous, cet avis de non-responsabilité signifie qu'il y a toute une série de raisons qui pourront être invoquées pour expliquer pourquoi Rabaska n'a pas atteint ses prévisions, particulièrement en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre. Il signifie aussi qu'il est particulièrement périlleux actuellement de faire des prévisions sur les prix des combustibles fossiles.

Nous ne doutons pas du sérieux qui a été mis dans la modélisation des effets économiques du projet Rabaska mais la spéculation, les conditions climatiques et tous les autres facteurs qui influencent les prix nous apparaissent pratiquement impossible à prévoir. Il n'y a qu'à songer à l'ouragan Katrina qui a détruit une bonne partie de la Nouvelle-Orléans et qui a fait bondir les prix du pétrole et du gaz. De tels phénomènes, comme

---

<sup>2</sup> SNC Lavalin, Étude d'impact sur l'environnement – Projet Rabaska, Tome 3, Volume 2, Annexes F1 et F2

<sup>3</sup> SNC Lavalin, Étude d'impact sur l'environnement – Projet Rabaska, Tome 2, Annexes G, page viii

les attentats terroristes, sont, de par leur nature, imprévisibles mais ont tout de même un impact considérable sur les prix.

Toutes ces incertitudes conjuguées à l'avis d'EEA nous font douter des prétentions des avantages du projet tant au point de vue économique qu'environnemental.

Bien honnêtement, nous nous attendions à davantage de démonstrations de la capacité du gaz à remplacer le mazout. Or, l'étude d'impact ne démontre pas comment Rabaska parviendrait à assurer que les estimations faites se réalisent dans les faits.

### 3. Route bleue

Voici un extrait de *Questions et commentaires sur la conformité de l'étude d'impact* en lien avec le projet Rabaska, rédigé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE).

#### CA-103

Référence : Tome 3, volume 1, section 6.3.6

*L'étude d'impact ne présente pas une évaluation claire des effets reliés à la présence et à l'utilisation du quai méthanier sur les activités prévues dans le cadre du projet d'implantation d'une route de navigation de plaisance en bordure du fleuve, soit la «Route bleue». Il est prévu que cette route traverse le secteur à l'étude.*

Question/Commentaire :

*Déterminer l'implication de la présence et de l'utilisation du quai sur la «Route bleue», projet présentement en développement en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak.*

RÉPONSE

Un endroit sera défini, en accord avec le club de kayakistes, pour le passage des petites embarcations non motorisées sous le pont sur chevalets reliant l'appontement aux

---

2.119

Mai 2006

---

*Projet Rabaska Questions et commentaires sur la conformité de l'étude d'impact*

installations riveraines. L'écartement entre les piles qui supportent ce pont est d'environ 45 m.

Les conditions de passage (autorisation ou non lorsqu'un méthanier à quai, autorisation ou non selon les avis émis par Transports Canada sur le niveau de sûreté en application) seront définies ultérieurement avec Transports Canada.

L'implantation du projet n'aura donc pas de conséquence notable sur l'implantation du projet de «Route bleue» présentement en développement à la ville de Lévis en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Dans ce rapport, le promoteur avance que le port n'aura pas « de conséquence notable » sur le projet de « Route bleue ». Or il rapporte que



les conditions d'autorisation de passage établies par Transports Canada ne sont pas encore connues puisqu'elles « seront définies ultérieurement ». Nous sommes perplexes quant à l'affirmation qu'il n'y aurait pas de conséquences notables puisque les conditions ayant possiblement des conséquences sur la Route bleue ne sont pas encore connues. Ceci nous laisse songeurs quant à la capacité du promoteur de faire certaines affirmations alors qu'il n'y a que bien peu d'éléments qui permettent de les soutenir. Nous avons d'ailleurs eu cette même impression au sujet des émissions de gaz à effet de serre, de l'effet du projet sur les prix du gaz naturel et de la sécurité des installations et des navires.

#### **4. Pertinence du projet**

Le gaz naturel est effectivement un combustible plus propre que les autres combustibles d'origine fossile et il est incontestable que les réserves canadiennes de gaz s'épuisent rapidement. Nous comprenons qu'il pourrait être utile d'importer du gaz pour pallier à l'épuisement de nos réserves et conserver nos habitudes de consommation du gaz.

Or, les réserves mondiales de gaz finiront par être épuisées et ce, même si elles sont encore importantes. C'est inévitable puisque nous gaspillons littéralement pratiquement toutes les formes d'énergie simplement parce que nous pouvons y avoir accès.

Nous ne sommes pas des économistes mais nous avons tout de même compris certaines règles. Nous sommes très perplexes quant à la disponibilité et aux prix du GNL que Rabaska pourrait se procurer à l'étranger. Nous n'avons trouvé que très peu d'informations ou d'études sur l'effet des projets de terminaux méthanier sur les prix du GNL. En effet, comment expliquer que la logique de l'offre et de la demande puisse s'appliquer au marché nord-américain du gaz naturel mais pas au GNL.

En effet, les nombreux projets de terminaux d'importation de GNL aux États-Unis, combinés aux projets britanniques, français, indiens et chinois nous font penser que le prix du GNL pourrait augmenter considérablement. Il est aussi possible que des problèmes à l'un des terminaux d'exportation aient pour conséquence de faire fluctuer très rapidement les prix sur l'ensemble de la planète.

#### **5. Du gaz pour les américains ?**

Nous nous questionnons également en ce qui a trait aux clients visés par le promoteur. En effet, Monsieur Kelly a maintes fois répété que Rabaska visait un marché québécois et ontarien. Par contre, la mairesse Danielle Roy-Marinelli a affirmé le contraire. Le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a également opiné dans le même sens. Nous ne pensons pas que le projet serve véritablement les intérêts des québécois. Nous pensons qu'il vise davantage à libérer des ressources en gaz ailleurs soit pour produire d'avantage d'électricité, soit pour extraire du pétrole en Alberta. Dans les deux cas, ces projets provoquent une augmentation des GES. Cela n'est profitable pour personne.

Voici un court article détaillant les propos du Premier ministre du Québec concernant la possibilité d'exporter du gaz naturel aux États-Unis.

### **Ports méthaniers : Rabaska réagit aux propos de Jean Charest**

*ven. 5 mai 2006 - 17:00*

**Par Yves Gagné**

Source : [Radio-Canada.ca](http://Radio-Canada.ca)

Les propos de Jean Charest au sujet de l'exportation possible de gaz naturel vers les États-Unis avec l'arrivée de ports méthaniers au Québec forcent les promoteurs du projet Rabaska à réagir.

Dans un communiqué émis vendredi après-midi, les promoteurs réaffirment leur intention de vendre le gaz naturel au Québec et en Ontario. L'exportation aux États-Unis n'est pas envisagée, selon Rabaska.

Pourtant, jeudi soir, même la mairesse de Lévis, Danielle Roy-Marinelli, affirmait le contraire: « Le promoteur l'avait exprimé dès le départ qu'il y avait un pourcentage qui serait exporté. On parlait de 20 %, 25 % à l'époque, mais je vous dirais que c'est au tout début quand le projet est arrivé », a-t-elle mentionné.<sup>4</sup>

Un autre intervenant politique, en l'occurrence, Monsieur Stéphane Dion, chef du Parti Libéral du Canada, présume lui aussi des marchés visés. Il a déclaré en janvier 2007 que l'éclosion des projets de ports méthaniers n'était sûrement pas étrangère à la demande énergétique américaine. Voici la nouvelle parue sur le site de Radio-Canada.

### **Projets de terminaux méthaniers Pas étrangers aux besoins des Américains**

*Mise à jour le mercredi 24 janvier 2007, 10 h 07*

Les projets de construction de terminaux méthaniers se multiplient au Canada. Selon Ressources Naturelles Canada, huit projets sont à l'étude au pays, dont trois au Québec.

Selon le ministère, plusieurs des éventuels complexes canadiens, dont Rabaska et Cacouna au Québec, pourraient répondre à la demande canadienne et américaine.

Le chef libéral Stéphane Dion, de passage à Québec, admet que le grand nombre de projets de construction de terminaux méthaniers au Canada n'est pas étranger à l'appétit des Américains.

Stéphane Dion croit que la demande croissante de gaz naturel explique la prolifération de ce type d'installations.

« Pas seulement les Américains, le monde a soif d'énergie. Il faut à

---

<sup>4</sup> Source : *Lévis Urbain*, [http://www.cosmigraf.com/levisurbain/archives/cat\\_environnement.html](http://www.cosmigraf.com/levisurbain/archives/cat_environnement.html)

tout prix que ce besoin pour l'énergie soit rempli d'une façon qui soit conforme à l'environnement », dit-il.

Selon Antoine Ayoub, professeur en économie à l'Université Laval et expert en énergie, le marché américain est très important et il est impossible de ne pas en tenir compte.

En Alberta, l'exploitation des sables bitumineux sera d'ailleurs accélérée pour satisfaire l'appétit des Américains.

Antoine Ayoub souligne cependant que l'impact économique des terminaux méthaniers ne doit pas être l'unique argument d'analyse de ces projets. Il faut amoindrir les risques de sécurité, mentionne-t-il.

Mais selon plusieurs écologistes, les agences réglementaires gouvernementales n'ont pas toute l'expertise nécessaire pour évaluer ces projets.<sup>5</sup>

Cet aspect a été abordé également lors de la première partie des séances du Bureau d'audience publique en environnement. Le 14 décembre 2006, Monsieur Glenn Kelly affirmait que le marché du gaz en était un continental et que techniquement, « on pourrait livrer du gaz naturel de l'Ouest canadien au Mexique. La rentabilité de faire ainsi, c'est une autre question. »<sup>6</sup>. Donc, si la rentabilité le permet, rien n'empêche Gaz Métro de vendre son gaz naturel à des intérêts américains, comme en Nouvelle-Angleterre où le marché est florissant.

Plusieurs projets de ports méthaniers sont en chantier chez nos voisins américains mais grand nombre d'entre eux sont refusés par les populations environnantes. En effet, elles craignent ces installations qui sont jugées trop dangereuses. Nous ne voulons pas que le Québec subisse les dangers reliés à l'importation de GNL pour les américains.

En ce sens, nous avons des doutes lorsque M. Kelly dit que le marché visé est seulement le Québec et l'Ontario. Nous avons l'impression qu'il nous cache ses véritables intentions et qu'il ne dit pas tout à la population sur son projet. Nous nous permettons d'extrapoler notre opinion sur l'ensemble du projet. Cette impression est d'ailleurs renforcée par les nombreuses contradictions que nous avons relevées dans la documentation déposée par le promoteur.

---

<sup>5</sup> Radio-Canada, [http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2007/01/24/001-methaniers\\_americaains.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2007/01/24/001-methaniers_americaains.shtml)

<sup>6</sup> *Audience publique tenue par la commission du BAPE et la commission d'examen conjoint sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la société en commandite Rabaska*, lignes 1659-1660.

## 6. L'avenir pour nous

Nous désirons vivre dans un milieu qui saura nous offrir une qualité de vie répondant à nos aspirations mais nous souhaitons aussi réaliser nos rêves et influencer notre société. Nous attendons beaucoup de l'avenir et nous agissons de manière à concrétiser le plus possible ce à quoi nous aspirons.

L'avenir nous offre beaucoup de possibilités mais il nous inquiète aussi. Le phénomène des changements climatiques et les défis, les adaptations et les changements qu'il engendrera, sur notre avenir est certainement notre principale préoccupation.

Nous pensons que le concept du développement durable permet de répondre adéquatement à plusieurs de nos préoccupations si les principes qui le soutiennent sont respectés et appliqués.

Le promoteur présente le développement durable de la manière suivante :

*« Le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ses trois objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'efficacité économique. Un projet conçu dans une telle perspective doit viser une intégration et un équilibre entre ces trois objectifs dans le processus de planification et de décision et inclure la participation des citoyens... ».<sup>7</sup>*

Nous sommes d'avis que le promoteur a une compréhension fort différente de la nôtre, de ce que signifie ce concept.

Tout projet a un sens s'il est utile, s'il permet de répondre à une demande. Or, si on accepte la définition du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le développement durable vise à répondre aux besoins **essentiels**, c'est-à-dire des besoins qui doivent absolument être satisfaits. De plus, il s'agit de préserver la capacité des générations (au pluriel) à se développer elles aussi.

Or, le projet Rabaska propose simplement de remplacer une source d'approvisionnement en gaz naturel par une autre source. Rabaska propose de remplacer 92% du gaz en provenance de l'ouest par du gaz provenant peut-être de Russie, d'Afrique ou du Moyen-Orient. Cela ne correspond pas à un besoin essentiel mais à un avantage d'ordre économique. Nous estimons que le recours aux ressources outremer du gaz naturel ne provoquera qu'un épuisement plus rapide du gaz naturel, limitant par le fait même sa disponibilité dans l'avenir et ce, pour l'ensemble des habitants de la planète. Cet épuisement s'accélérera du fait de notre augmentation de la consommation inhérente à sa plus grande disponibilité.

Rabaska contribuera à réduire le prix d'une énergie polluante, il aura ainsi pour effet d'en encourager l'utilisation, ce qui freinera le développement des autres formes d'énergies plus durables en leur faisant concurrence. Il s'agit là, pour nous, de la conséquence la plus grave puisque nous constatons une accélération des phénomènes provoqués par les changements climatiques et que nous avons déjà bien trop tardé à réagir.

---

<sup>7</sup> Projet Rabaska, Étude d'impact sur l'environnement, Tome 2, chapitre 2, p. 2.16, 2.3.4 Rabaska et le développement durable.

Nous ressentons un très fort sentiment d'urgence et l'inertie que nous constatons amplifie nos inquiétudes.

Certains parmi nous ont déjà de jeunes enfants et nous souhaitons tous en avoir parce que nous désirons prolonger notre vie à travers eux. En fait, nous avons tous des raisons qui nous sont propres de désirer des enfants mais nous partageons tous une même inquiétude quant à l'avenir que nous pourrions leur laisser.

Nous parlons régulièrement des changements climatiques dans nos conversations quotidiennes en famille ou entre amis que ce soit à propos de Rabaska, de la météo, de l'industrie du pétrole, du compostage, de la récupération ou suite à une nouvelle internationale. Nous sommes informés et impliqués dans la lutte aux changements climatiques et nous nous sentons concernés par la qualité de notre environnement qui touche à la fois notre santé, notre travail et nos loisirs.

Lors d'une de ces conversations en famille à propos de l'hiver tardif et du manque de neige, une question fort simple d'un enfant de quatre ans et demi (c'est important les demi à cet âge là) nous a renvoyé à tous l'urgence de faire bien plus d'efforts pour freiner la menace que représentent les changements climatiques. Voici la question :

«Est-ce que je vais pouvoir jouer dans la neige lorsque je serai grand ?»

Même avec tout ce que nous savons à propos de ce sujet, il nous a été impossible de lui répondre. Mais le plus grave à nos yeux, c'est de ne pas pouvoir le rassurer.

Actuellement, nous ressentons déjà les effets des changements climatiques et nous constatons l'inaction de nos dirigeants. C'est notre principale préoccupation parce que nous nous sentons glisser dans un entonnoir face à l'avenir.

Le monde dans lequel grandissent les enfants aujourd'hui n'évolue pas vers ce que nous souhaitons, ce qui accentue l'insécurité face à l'avenir et influence son développement. Nous travaillons à améliorer notre vie en lien constant avec notre environnement car il fait partie intégrante de notre vie. Nous désirons que nos enfants vivent dans des conditions aussi favorables que celles que nous avons connues.

Les changements climatiques nous mènent à la catastrophe, à la destruction du monde que nous voulons pour nos enfants. Ce sont nos émissions de gaz à effet de serre qui sont à la source de cette catastrophe annoncée. C'est notre inaction qui contribue à accélérer son rythme.

Nous sommes parfaitement conscients que le projet Rabaska n'a pas encore contribué à l'effet de serre si ce n'est qu'il a provoqué bien des déplacements à la mairie de Lévis, aux audiences publiques et dans les réunions d'information. Par contre, il est basé sur l'exploitation de l'énergie fossile, ce qui contribuera par conséquent aux changements climatiques.

Pour nous, le projet Rabaska est un symbole de ce qui cause les changements climatiques. S'il devait se réaliser, il ne ferait qu'ajouter au fardeau avec lequel nos enfants devront vivre. Par contre, son rejet symbolise enfin une ouverture, une action qui s'attaque directement à la cause des changements climatiques. Le rejet de Rabaska signifie que l'on se tourne vers un avenir plus respectueux de la Terre, la maison que nous voulons transmettre à nos enfants.

Évidemment, nous devons faire de grands efforts et des changements tant sur nous-mêmes, notre mode de vie que sur notre société.

## **7. Les gaz à effet de serre de Rabaska**

Nous estimons que Rabaska est une menace pour le climat même si le promoteur nous présente des réductions des émissions de GES. Au tout début du projet, lors d'une des soirées d'information sur le projet à Lévis (février 2005), nous avons demandé au promoteur de nous fournir une ventilation des émissions de GES à chacune des étapes du cycle de vie du gaz que Rabaska proposait d'importer. Nous souhaitons, à l'époque, pouvoir évaluer les émissions supplémentaires de GES que représentait l'importation de GNL par rapport au gaz nous provenant de l'ouest canadien par gazoduc. L'équivalent du tableau 6.3 du tome 3, volume 1 de l'étude d'impact de Rabaska nous a été envoyé.

**RABASKA**  
Émissions de gaz à effet de serre (GES)



**Production et l'utilisation du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié (GNL)**

**Comparaison des émissions de GES reliées au gaz naturel et au GNL  
en tenant compte des émissions en amont**

Émissions de CO<sub>2</sub>-équivalent (g/MJ, basé sur le pouvoir calorifique supérieur)

	Gaz de l'Alberta	GNL (Afrique du nord, Moyen-Orient)	
		EC-JRC (2003)	GM (2002)
Production et traitement	5,2 <sup>(1)</sup>	3,0	2,9
Liquéfaction	N.A.	5,1	5,4
Transport	3,6 <sup>(2)</sup>	5,0 <sup>(3)</sup>	4,2 <sup>(3)</sup>
Vaporisation <sup>(4)</sup>	N.A.	1,0	1,0
Distribution <sup>(5)</sup>	0,3	0,3	0,3
<b>Sous-total en amont</b>	<b>9,1</b>	<b>14,4</b>	<b>13,8</b>
Usage final <sup>(6)</sup>	50,7	50,7	50,7
<b>Total</b>	<b>59,7</b>	<b>65,1</b>	<b>64,4</b>

Émissions de CO<sub>2</sub>-équivalent (g/MJ) par secteur géographique

Québec	50,9	Distribution Usage final	51,9	51,9	Vaporisation Distribution Usage final
Canada	59,7	Toute la chaîne	51,9	51,9	Vaporisation Distribution Usage final
Monde	59,7	Toute la chaîne	65,1	64,4	Toute la chaîne

(1) basé sur un facteur de 0,196 t CO<sub>2</sub>e/1000 m<sup>3</sup> de gaz (Oil and Natural Gas Industry Foundation Paper, 1998)

(2) basé sur les intensités d'émission de GES en 2002 (TransCanada, 2003) pour le réseau albertain et transcanadien respectivement de 40 et 35 t CO<sub>2</sub>e/km-milliard de m<sup>3</sup> et pour des distances respectives de 500 km et 3500 km.

(3) pour une distance moyenne de parcours de 5500 miles nautiques (10 200 km)

(4) estimation à partir des prévisions d'autoconsommation de Rabaska et en ajoutant 20% de plus aux émissions fugitives de méthane.

(5) basé sur une intensité d'émission de 9,5 t CO<sub>2</sub>e/millions de m<sup>3</sup> livré en 2001-2002 (Gaz Métro, 2003)

(6) basé sur les facteurs d'émission utilisés par Environnement Canada (2004) pour dresser l'inventaire canadien de GES.

Notons que, entre le moment où ces informations nous ont été transmises et le dépôt de l'étude d'impact, il n'y a eu qu'une seule et unique modification de ces coefficients. Il s'agit de celui de la vaporisation du GNL au terminal. À ce moment, le volume d'importation de GNL prévu était le même qu'aujourd'hui. En utilisant les données sur la valeur énergétique du gaz naturel trouvées dans des documents de ressources naturelles Canada et donnant des exemples de calculs d'émission, nous avons estimé les émissions de Rabaska. Voici ce que nous avons estimé :

## Émissions de GES du projet Rabaska

	Gaz de l'Alberta	Rabaska EC-JRC 2003	Rabaska GM 2002
Production et traitement	996 450	574 875	555 713
Liquéfaction		977 288	1 034 775
Transport		958 125	804 825
Vaporisation		191 625	191 625
Distribution	57 488	57 488	57 488
Sous total en amont	1 053 938	2 759 400	2 644 425
Usage final	9 715 388	9 715 388	9 715 388
Total	10 769 325	12 474 788	12 359 813

Avec le tableau fourni par Rabaska, le volume de gaz que Rabaska prévoyait importer (182,5 milliards de pi<sup>3</sup>) et le contenu énergétique<sup>8</sup> (1,05 PJ/Gpi<sup>3</sup>), nous avons pu effectuer nos propres estimations. Nous avons calculé que Rabaska serait responsable de l'émission de près de 12,5 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Nous pensions à l'époque, tout comme c'est encore le cas maintenant, que, puisque Rabaska avait pour objectif de satisfaire la demande croissante en énergie aux États-Unis et dans l'Ouest, il en résulterait une augmentation nette des émissions de GES.

Disons que nous avons été surpris d'entendre le promoteur présenter ces émissions comme étant une réduction des émissions.

Nous avons redoublé d'attention dans l'étude des hypothèses et des informations que le promoteur présentait relativement aux émissions de GES. Pour nous, les hypothèses de Rabaska nous paraissent littéralement farfelues. Le taux de substitution du gaz libéré dans les zones de production estimés entre 80 et 100% du mazout vers le gaz naturel ne sont pas appuyés par la moindre étude. Ce taux est évalué par une seule personne, Michael Sloan, au cours d'une conversation téléphonique. C'est pourtant ce niveau de substitution qui permet d'expliquer l'importante réduction des émissions de GES aux États-Unis. S'il s'avérait que ce niveau n'était pas atteint, comme l'avis de non-responsabilité de l'étude de ce même « spécialiste » permet de croire, les réductions de GES tant vantées ne se concrétiseront pas.

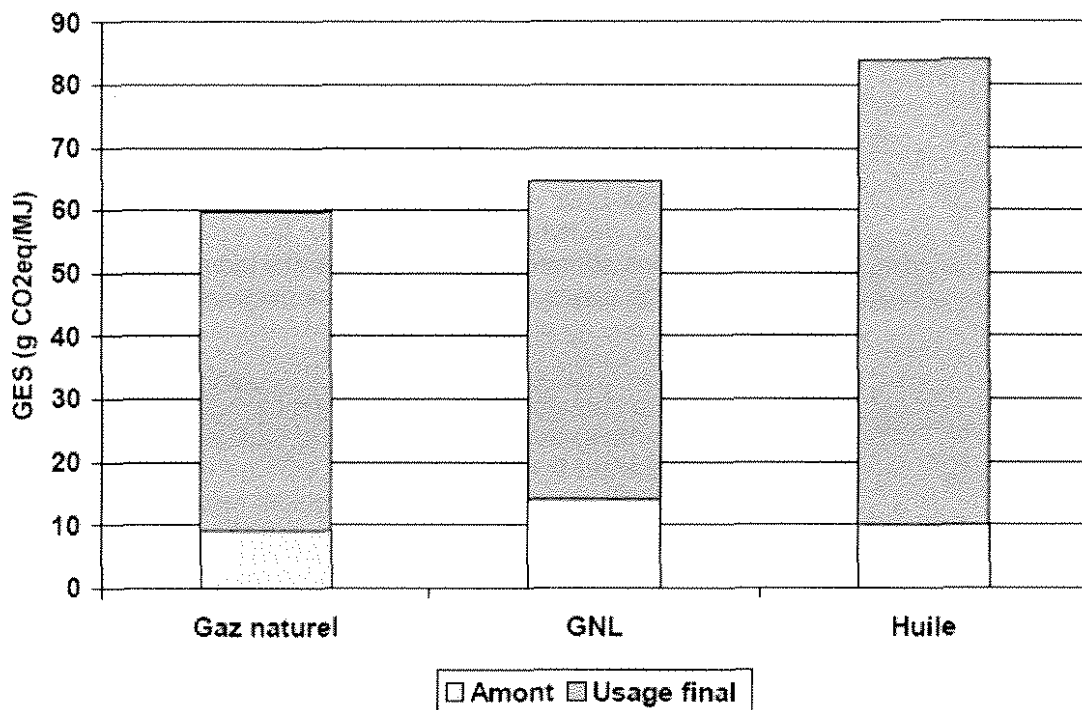
Nous n'avons véritablement pas apprécié la façon choisie par Rabaska pour présenter ses réductions de GES dans son étude d'impact. Nous avons eu la désagréable impression que le promoteur nous cachait les véritables émissions de GES en soustrayant systématiquement les émissions évitées ailleurs, mais principalement aux États-Unis tout en prétendant que le gaz n'y serait pas vendu. Il nous semble qu'il aurait été simple d'ajouter un tableau présentant la réduction de la consommation de mazout semblable à celui qui nous a été présenté.

À défaut d'avoir un tel tableau, nous en avons produit un qui présente les émissions de GES en fonction du taux de substitution du mazout. Pour ce faire, nous avons utilisé la figure suivante qui nous a été fournie en même temps que le tableau des coefficients d'émission.

<sup>8</sup> [http://www.neb.gc.ca/Statistics/EnergyConversions\\_f.htm](http://www.neb.gc.ca/Statistics/EnergyConversions_f.htm)



**Figure 1**  
**Comparaison des émissions de GES reliées au gaz naturel, au GNL et à l'huile sur tout le cycle de production et de consommation**



N'ayant que ce graphique, nous avons estimé que les émissions en amont étaient de 9, 14 et 10 g CO<sub>2</sub>e/MJ pour le gaz naturel, le GNL et le mazout respectivement. Pour les émissions totales, nous avons estimé les coefficients suivants : 60, 64 et 84 g CO<sub>2</sub>e/MJ pour les mêmes combustibles.

Taux de substitution de Rabaska				
Alberta	Mazout	Alberta	Mazout	Bilan
100%	0%	11 497 500	0	766 500
90%	10%	10 347 750	-1 609 650	306 600
80%	20%	9 198 000	-3 219 300	-153 300
70%	30%	8 048 250	-4 828 950	-613 200
60%	40%	6 898 500	-6 438 600	-1 073 100
50%	50%	5 748 750	-8 048 250	-1 533 000
40%	60%	4 599 000	-9 657 900	-1 992 900
30%	70%	3 449 250	-11 267 550	-2 452 800
20%	80%	2 299 500	-12 877 200	-2 912 700
10%	90%	1 149 750	-14 486 850	-3 372 600
0%	100%	0	-16 096 500	-3 832 500

Nous arrivons à ces valeurs en estimant les émissions de Rabaska constantes à 12 264 000 tonnes et en négligeant la croissance de la demande de gaz naturel.

Nos calculs montrent que pour entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre, le projet doit remplacer du mazout à plus de 16% et, évidemment, il ne doit pas y avoir de croissance de la consommation d'énergie. Or, Rabaska prévoit remplacer du mazout à 6% seulement. Ce niveau a pour effet d'entraîner une augmentation de 490 500 tonnes de GES environ.

Puisque Rabaska s'est souvent défendu de vouloir vendre du gaz aux États-Unis, et que nous n'avons pas de démonstration de la véracité du taux de substitution atteint sur les marchés non desservis par le terminal, nous sommes forcés de constater que le projet aura pour conséquence de faire augmenter les émissions de GES d'environ 0,5 Mt. C'est l'équivalent de 5% du plan d'action de Québec qui nous coûtera 200 millions de dollars par année.

Nous pensons que Rabaska coûtera donc 10 millions de dollars par année en mesures supplémentaires si Québec respecte son plan. Pour nous, ceci équivaut à réduire à rien du tout les retombées économiques qui ont tant fait les manchettes et qui semblent tellement intéressantes pour certains.

## **8. Une solution de remplacement**

Pour pallier à la demande énergétique du Québec et de l'Ontario, nous croyons que les gouvernements et le privé devraient travailler à produire des énergies propres à long terme telles les énergies éolienne, solaire thermique ou géothermique. Personnellement, nous sommes fiers de vivre grâce à l'énergie hydroélectrique car nous la savons renouvelable. De tels projets sont mobilisateurs pour les gens. Néanmoins, la solution idéale de remplacement à Rabaska serait de mettre sur pied un programme efficace et significatif d'économie d'énergie. Rabaska cherche à trouver le plus bas prix possible pour augmenter la consommation du gaz naturel, ce qui va à l'encontre d'un principe d'efficacité énergétique. Ainsi, l'impact de la vie humaine serait moins dommageable sur l'environnement et les changements climatiques, diminués.

## 9. Conclusion

La liste de toutes les raisons qui nous poussent à nous objecter à ce projet est encore bien longue : patrimoine, dépendance énergétique, sécurité. Mais nous avons préféré nous centrer sur les points qui nous paraissent les plus importants. Rabaska n'a pas sa place dans notre région. L'attitude du promoteur n'est pas sans nous inquiéter non plus. Nous ne voulons pas vivre avec cette industrie et nous sommes résolument tournés vers l'avenir. Nous souhaitons faire place à des énergies plus responsables et plus viables que le gaz naturel.